



Mairie de VERRIERES

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 14 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire, M. VIAUD Christophe.

Etaient présents : M. VIAUD Christophe – Mme VERGNAUD Catherine - Mme ROBERT Catherine - Mme THIMONIER Sylvie – M. DEMEESTER Guillaume - M. MOISY Patrick - M. GIRAULT Pierrick - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme DECHATRE Sylvie - M. CARPENTIER Régis - M. FROMENTEAU Michel - M. LEDEVIN Mikael

Etaient absents excusés : Mme METAYER Catherine - M. BLANCHARD Olivier - Mme BELLO Valérie

Etaient absents :

A été nommé secrétaire : M. FROMENTEAU Michel

<u>Date de convocation :</u> 09/05/2025	<u>Nombre des membres :</u> - en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 12
---	---

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26/03/2025 :

Il n'y aucune remarque sur ce document, qui est validé.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02/04/2025 :

Il n'y aucune remarque sur ce document, qui est validé.

Prochaine réunion du conseil municipal : le mercredi 4 juin 2025 – 20h30

1 - Finances

Point sur la trésorerie

L'information est donnée en séance. M. le Maire explique que la trésorerie a augmenté car plusieurs subventions (point ci-après) ont été encaissées. Il est prévu qu'un acompte puisse être demandé pour les subventions DETR (tranche 1) et Fonds Vert accordées pour le projet « école » à hauteur de 150 000 € et 170 000 €. Dans quelques jours, nous devrions, par ailleurs, recevoir la réponse pour la demande de subvention DETR (tranche 2) du même projet.

Décision Modificative N° 1 de la section de fonctionnement

Dans le cadre du vote du budget prévisionnel du budget principal 98000, il avait été porté à la connaissance du conseil un souci technique pour le compte 637 non subdivisé. A la demande du contrôle réglementaire de la Préfecture et en accord avec le SGC Sud Vienne, il a été procédé ainsi :

- Transformation du compte 637 pour le compte 6378 via un certificat administratif en date du 14/04/2025 ;
- Transfert des 1000 € du compte 6378 « Autres impôts, taxes et versements assimilés » vers le compte 65818 « Autres Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires », afin d'acquitter les redevances dues à la SACEM pour la diffusion de la musique lors des fêtes communales, via une DM.

Délibération 20250514MC01

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative ci-après permettant de corriger une erreur d'imputation comptable dans le cadre du budget prévisionnel 2025 du budget principal 98000 (paiement de la CASEM) :



SECTION FONCTIONNEMENT		
Chapitre - Article Désignation		Dépenses
Chapitre 63	Impôts, taxes et versements assimilés	
	6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés
		-1000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	
	65818	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires
		1 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer la DM1 de 2025 pour la section de fonctionnement

Proposition de devis ESCALE GRAPHIQUE - Totbag

Mme DECHATRE explique que dans le cadre de la commission médiathèque, il avait été émis l'idée, pour les 20 ans de la médiathèque, de refaire faire des totbags pour lesquels le motif serait identique à ceux réalisés précédemment. Le choix s'est porté sur la qualité du totbags, reste le coloris à choisir : beige ? Le 20 septembre 2025, en parallèle d'un atelier animé par une illustratrice, un pot serait organisé avec distribution des totbags. L'agent en charge de la médiathèque souhaite 200. M. le Maire demande le nombre d'adhérents et Mme ROBERT répond qu'il y a entre 130 et 140.

Délibération 20250514MC02

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis N° DE20250401 de la société ESCALE GRAPHIQUE pour des Totbag dans le cadre des 20 ans de la médiathèque et pour un montant de 1068.00 euros HT, soit 1281.60 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer le devis N° DE20250401 de la société ESCALE GRAPHIQUE et flécher ce devis pour l'ACTIV 3 -2025

Proposition de devis WESCO – Jeux / jouets pour le pôle périscolaire

Mme DECHATRE explique que l'équipe garderie demande du matériel supplémentaire pour les enfants. Un devis a donc été demandé à la société WESCO pour :

- 3 véhicules enfant
- 2 paniers de basket
- 2 ballons de football
- Des plusplus
- Des lattes de construction
- 4 balles de tennis
- Des cerceaux

Délibération 20250514MC03

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis N° E356303 de la société WESCO pour le remplacement de jeux et jouets au sein du pôle périscolaire et pour un montant de 810.05 euros HT, soit 980.22 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer le devis N° E356303 de la société WESCO et flécher ce devis pour l'ACTIV 3 -2025

Proposition de devis SAS JEAN ROBERT – Démoussage du toit de l'école

L'école est actuellement en travaux et il est souhaité que le toit de ce bâtiment puisse être démoussé. Il a donc été demandé un devis à SAS JEAN ROBERT, titulaire du lot 2B du marché de l'école. Une proposition a été faite pour 6728.40 € HT, soit 8074.08 € TTC. S'il est validé, ce devis sera rattaché par avenant.

M. le Maire explique que le coût au mètre carré est de 6.30 € HT et qu'il y a 1068 mètres carré. Cette entreprise était intervenue au niveau de la mairie et le résultat était de qualité. Durant la phase de travaux il y a des travaux en plus et en



Mairie de VERRIERES

moins et cela sera régularisé avec un avenant en fin de chantier. Ce démoussage doit être réalisé rapidement pour que le résultat soit visible d'ici 4 à 6 mois.

M. CARPENTIER demande s'il y a un traitement hydrofuge compris.

M. DEMEESTER propose de faire réaliser d'autres devis afin de voir si le prix au mètre carré est juste.

M. le Maire propose de rappeler SAS JEAN ROBERT afin de voir si le prix est négociable.

Délibération 20250514MC04

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis N° DE24251052 de la société SAS JEAN ROBERT pour le démoussage du toit de l'école et pour un montant de 6728.40 euros HT, soit 8074.08 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A 11 pour et 1 contre

Autorise M. Le Maire à signer le devis N° DE24251052 de la société SAS JEAN ROBERT ainsi que tous les documents s'y rapportant, notamment l'avenant au marché

Offre de raccordement électrique SRD

Suite à la délibération N°20221207SB03, il avait été décidé que la commune s'engage à étendre le réseau électrique au droit du futur lotissement rue de la mare et précise que les travaux seront réalisés uniquement à partir de la signature du compromis de vente des parcelles concernées par le besoin d'extension du réseau électrique.

M. le Maire souhaite revenir vers le conseil suite à cette délibération car une prise en charge va être due par la commune à hauteur de 1556.99 € TTC.

M. le Maire explique que la commune doit apporter les réseaux en limite de propriété, il s'agit de faire passer l'électricité d'un côté à l'autre de la rue. M. GIRAULT était présent lors du RDV. La société SRD a établi un devis par rapport à notre participation.

Tarifs 2025 des locations de salles

M. le Maire explique qu'après le vote du budget, on revoit le tarif des salles. En 2019 et 2023, des délibérations ont été prises pour établir les tarifs des locations de salles et d'espaces partagés. Une salle n'apparaissait pas, la salle ALSH et il n'y avait donc pas de tarif journalier d'indiqué. De nouveaux besoins de location sont apparus et il est nécessaire de reprendre une délibération globale ainsi qu'il suit. Le tarif journalier de la salle ALSH a été calé sur celui des espaces de co-working.

Délibération 20250514MC05

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs des locations de salles ci-dessous :

	SALLE POLYVALENTE (stade)		CLUB HOUSE (salle polyvalente)	ESPACE JEAN ALAIN LOCHON (dans le bourg)					ESPACE PARTAGES (à la Mairie)		
				Grande salle		Petite salle	Salle ALSH	A la journée	A la semaine	Au mois	
	Eté	Hiver (du 01/11 au 31/03 inclus)	Tarif unique	Eté	Hiver (du 01/11 au 31/03 inclus)	Pour les réunions uniquement (pas de supplément chauffage)	Pour les réunions uniquement (pas de supplément chauffage)	Tarif unique	Tarif unique	Tarif unique	Tarif unique
Commune	200,00 €	280,00 €	50,00 €	150,00 €	200,00 €	Gratuit	Gratuit	20,00 €	20,00 €	100,00 €	400,00 €
Hors commune	450,00 €	500,00 €	Pas de location possible	320,00 €	370,00 €	100,00 €	40,00 €	20,00 €	20,00 €	100,00 €	400,00 €

Il est par ailleurs décidé de maintenir :

- La gratuité pour le Comité des Fêtes dont le but premier est de créer de l'animation pour les habitants de la Commune.
- La gratuité pour l'APE qui récolte des fonds pour les enfants de l'école.
- 2 gratuités par an pour toutes les autres associations de Verrières, toutes salles confondues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- Valide la proposition du Maire, à savoir :



Mairie de VERRIERES

- Gratuité pour le Comité des Fêtes et pour l'APE.
- 2 gratuités par an pour toutes les autres associations de Verrières, toutes salles confondues.
- Dit que ces nouveaux tarifs seront appliqués à compter de ce jour (15/05/2025).
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Tarifs 2025 de la cantine

En 2019 une délibération a été prise pour établir les tarifs de la cantine ainsi qu'il suit :

- Tarif enfant : 2.90 €
- Tarif réduit enfant (familles de 3 enfants et plus) : 2.75 €
- Tarif adulte : 4.05 €
- Tarif réduit adulte : 2.90 €

M. le Maire souhaite échanger avec le conseil d'une potentielle revalorisation de ces tarifs.

Après des échanges, il est décidé que, sur cette dernière année de mandat, il n'y aura pas de modification sur les tarifs de la cantine.

M. le Maire explique que Mme VERGNAUD avait fait une étude de tarifs sur le territoire : pour la cantine et la garderie, nous sommes dans la moyenne des prix pratiqués sur le territoire ; en revanche, pour les tarifs « adultes », nous sommes en dessous.

Proposition d'une nouveauté pour la rentrée 2025

Il est proposé au conseil, à compter de la rentrée scolaire 2025 et pour les familles qui le souhaitent (cela ne sera pas obligatoire), que le paiement des factures de cantine puisse se faire via un prélèvement automatique. Si le conseil valide cette possibilité, un courrier explicatif ainsi qu'un formulaire « mandat de prélèvement SEPA » pourront être distribués aux familles. Après des échanges, cette proposition est validée par le conseil.

Proposition d'une convention avec Saint Laurent de Jourdes

La commune de Verrières a été sollicitée par celle de Saint Laurent de Jourdes afin que nous puissions diffuser, sur notre panneau numérique extérieur, des informations concernant leurs manifestations. Afin de cadrer les choses, il est proposé au conseil de valider la convention en PJ.

Délibération 20250514MC06

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention entre la commune de Verrières et celle de Saint Laurent de Jourdes pour la diffusion d'informations sur le panneau numérique extérieur à compter de la date de signature de la présente convention par l'ensemble des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer cette convention (cf. PJ).

Point sur les subventions reçues

M. le Maire souhaite informer le conseil que les sommes ci-dessous ont été perçues :

- 41 000 € : Fonds Leader EHPAD
- 121 891 € : Syndicat Energie Vienne, subvention école élémentaire
- 130 671 € : Syndicat Energie Vienne, avance remboursable école élémentaire
- 112 233 € : Syndicat Energie Vienne, subvention école primaire
- 327 404 € : Syndicat Energie Vienne, avance remboursable école primaire

M. le Maire souhaite rappeler au conseil que les avances remboursables sont des aides à 0%, remboursables sur 25 ans et 2 ans après la fin de travaux. Les travaux ont été engagés et les subventions encaissées.

Point d'information sur la DCRTP pour 2025

M. le Maire souhaite informer le conseil que dans le cadre du budget prévisionnel 2025, 150 900 € prévu au niveau du compte 748312 DCRTP. La commune vient d'être informée, par un courrier de la Préfecture, que le montant réellement versé pour 2025 au titre de la DCRTP sera finalement de 150 534 €, soit 366 € de moins. Il est à noter que c'est la première fois que la DCRTP est impactée négativement.

Remerciement Ecomusée



Mairie de VERRIERES

M. le Maire souhaite informer le conseil que la commune a reçu 2 courriers de remerciement de la part de l'Ecomusée de Montmorillon suite au versement de la subvention annuelle.

2 - Travaux

Point travaux école

M. Le Maire souhaite informer le conseil de l'avancée des travaux et diffuse des photos durant le conseil. Au niveau du phasage, cette partie sera achevée en juillet 2025. Les travaux au niveau des préaux seront réalisés sur les mois de juillet et août 2025. Les travaux sur les 3 classes élémentaires seront en septembre 2025. La fin de chantier est prévue pour le mois de janvier 2026.

Mme DECHATRE explique que chaque classe de maternelle sera dotée d'un dortoir. Les maternelles seront dans le même bâtiment. L'actuelle classe de GS serait la nouvelle salle de motricité. Reste à aborder la question : où positionner les ENT.

3 - Vie quotidienne

Tour Poitou Charente 2025

La commune de Verrières a été sollicitée par l'organisation du TPC 2025 car elle sera traversée le vendredi 29/08/2025 en début d'après-midi. Il est demandé la participation de 23 signaleurs civils volontaires ainsi qu'un référent pour la commune.

M. FROMENTEAU a vu avec un administré qui est en train de rassembler des bénévoles.

Proposition ciné plein air à Verrières de la MJC21

Suite à l'intervention de Mme ZANNE en conseil, la MJC21 a fait parvenir une proposition pour une séance de cinéma plein air pour le mercredi 06/08/2025 vers 22h15. Cette prestation a un coût de 1500 € pris en charge à 50% par la MJC21. M. BROUILLAUD a pris contact avec M. BESSE pour l'organisation d'un point de restauration lors de cet évènement. S'il valide cette manifestation, le conseil doit choisir le film à diffuser :

- Billy Elliot
- Une histoire vraie
- La tresse
- Elvis

Des équipements devront par ailleurs être mis à disposition : 100 chaises, branchement électrique, salle en cas de remplis,

...

Le conseil décide de laisser le choix du film à M. BESSE et est favorable à l'organisation de cet évènement.

Mail d'un administré

Intervention de M. Le Maire suite à la réception d'un mail d'un administré concernant les panneaux et les incivilités. Ce mail a été porté à la connaissance du conseil. M. GIRAULT est en charge de ce dossier.

Point sur le sinistre survenu Grande Rue

M. le Maire souhaite informer le conseil que le 17 avril 2025, aux alentours de 4h00 du matin, un véhicule a pris feu à l'intersection de la Grande Rue et de la rue de la Poste à Verrières. Les sapeurs-pompiers ainsi que les gendarmes sont rapidement intervenus sur place. L'incendie a provoqué des dégâts matériels, à la fois sur le domaine public (voirie, mobilier urbain...) et chez certains riverains. A ce jour, des panneaux routiers temporaires ont été mis en place et des neufs ont été commandés et livrés. Une demande de devis est également en cours pour l'enrober et un expert passera le 3 juin 2025.

Mesures estivales du bureau de Poste de Verrières

M. le Maire a reçu 2 personnes de la Poste. Il a de nouveau été question d'une agence postale au sein de la mairie. Une nouvelle fois, le Maire y a apporté une réponse négative. M. le Maire souhaite informer le conseil que le bureau de poste sera fermé du 11/08/2025 au 30/08/2025.

Proposition d'achat de décoration de Noël, de location de matériel et retour sur la commission

M. MOISY explique que la commission s'est réunie, il a été décidé que, pour la salle JAL, la frise serait remplacée et identique à celle de la mairie. Le 3 juin à 11h00, une société viendra en mairie afin d'établir un devis. Il est souhaité un arbre lumineux au niveau de l'Eglise.

M. le Maire informe le conseil qu'un devis pour une nacelle a été envoyé pour un coût de 594 € TTC.

M. le Maire souhaite que pour le clocher de l'Eglise soient achetés des rideaux et qu'ils restent toute l'année.



Mairie de VERRIERES

4 - Questions diverses

5 - Tour de table

Mme VERGNAUD

Il est nécessaire de remplacer 3 tables cassées au niveau de l'étang. Un devis va être demandé avec en sus une poubelle pour la sortie de la mairie et une pour la sortie de l'école.

M. CARPENTIER

Le contrat de téléphonie de l'école arrive à son terme le 30/05/2025. Orange est informé que nous sommes en cours de réflexion pour migrer de l'ADSL vers la fibre. Un technicien sera donc présent en mairie ce vendredi.

Le logiciel de la garderie fonctionne, pour le mois d'avril le double comptable (logiciel et manuel) n'a fait remonter aucune anomalie. Maintenant, en moins de 5 minutes, les agents peuvent sortir plus de 50 factures. Le logiciel sera affiné cet été pour être parfaitement opérationnel à la rentrée 2025-2026. L'étape suivante serait la mise en place de code-barres au niveau des sacs d'école des enfants.

M. FROMENTEAU

La commission de sécurité s'est réunie la semaine dernière au gymnase. Des recommandations ont été faites, notamment le remplacement du rideau sur la zone de stockage qui n'est pas coupe-feu, la libération de la porte menant à la cuisine et les arrêts de porte au niveau de l'entrée.

M. le Maire

Une publication de poste a été lancée cette semaine pour le service administratif.

Fin de séance

A VERRIERES, le 14/05/2025

Le Maire, Christophe VIAUD

Le secrétaire de séance, Michel FROMENTEAU

